

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2016

### MAISON DE LA BEATE

Mme FLEURY a renouvelé son offre pour l'acquisition de la maison de la Béate de Platespinat en délimitant le terrain souhaité autour de la maison (200 m<sup>2</sup> maximum).

Le conseil municipal autorise le maire à consulter les membres de la section de Platespinat.

Le conseil municipal propose également de céder gracieusement aux membres de la section qui le souhaitent une petite surface des parcelles de la section de Platespinat.

### PRESBYTERE

Le Maire informe le conseil municipal que la municipalité a reçu une proposition d'achat du presbytère en vue de l'aménager en gîtes ou en chambres d'hôtes.

Certains conseillers déclarent qu'ils auraient voulu être prévenus de cette proposition au préalable et qu'ils aimeraient un délai de réflexion plus long.

Afin de connaître l'opinion de l'ensemble du conseil municipal sur cette vente, Monsieur le Maire demande de passer au vote

Le conseil municipal, par 5 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, accepte de vendre le presbytère à 75 000 €.

### TARIF GITE

Le conseil municipal vote pour l'année 2017 le maintien des tarifs de location du gîte communal

- |   |              |
|---|--------------|
| - Vacances d'été (du 8/07 au 26/08) :   | <b>360 €</b> |
| - Moyenne saison (du 2/05 au 8/07 et du 26/08 au 23/09) :                         | <b>310 €</b> |
| - Vacances de Noël (17/12 au 2/01) :  | <b>295 €</b> |
| - Vacances de février (4/02 au 4/03) :  | <b>295 €</b> |
| - Vacances printemps / toussaint (1 <sup>er</sup> /04 au 2/05 et 21/10 au 4/11) : | <b>295 €</b> |
| - Basse saison  | <b>270 €</b> |
| - Week-end :  | <b>130 €</b> |

Le maire précise que le gîte sera prochainement équipé du Wifi.

### PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la modification de la réglementation relative aux agents contractuels, le conseil municipal valide la création d'un poste d'agent d'entretien afin de pouvoir renouveler le contrat de travail de Mme Guérin, responsable de l'entretien et de l'accueil des utilisateurs de la salle polyvalente.

### SIG ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire propose à ses communes adhérentes de se doter d'un Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un module de gestion de maintenance assistée par ordinateur.

Le coût pour la commune s'élève à 2,5 € par point lumineux et à 10 € par commande d'éclairage électrique.

Le conseil municipal choisit d'intégrer ce dispositif proposé par le Syndicat Départemental d'Energie.

### QUESTIONS DIVERSES

- Salle polyvalente : Conformément à la législation, la commune a signé un contrat avec la société APAVE pour la maintenance annuelle gaz et électricité de la salle polyvalente



- Travaux forestiers : Suite aux dégâts occasionnés sur des ruisseaux de la commune lors de travaux forestiers, un arrêté municipal règlementant l'utilisation de voies communales et de chemins ruraux dans le cadre de l'exploitation forestière va être pris.
- Entretien chemins : L'entreprise Duplain propose d'entretenir les chemins ruraux pour un coût de 45 ou 46 € de l'heure. Après avoir lister les chemins à nettoyer (au Flourdon, aux Béaux, au Crouzet...), le conseil municipal accepte la proposition de M. Duplain
- Subventions : le conseil municipal réfléchit sur les aides financières existantes pour certains travaux d'investissement (goudronnage de voies communales, réaménagement de la place de l'église...)
- Station trail : Dans le projet de la station trail Haute Ardèche Mézenc, un circuit traversant la commune et le village a été retenu. Il devrait être opérationnel dès cet été